

CoTe SUD

le journal de la Fédération
des Syndicats
des Collectivités
territoriales. SUD

N°18
juin 2010

Union
Syndicale
Solidaires

Sommaire

Ni 1, ni 2, ni 3 ans de plus ! Retraites : nous, on gagnera !

**2 ils se sont
mobilisés**

**5 mais que fait la
Fédé ?**

6 bon à savoir

**8 citoyens du
monde**

Le succès de la mobilisation du 24 juin contre la réforme des retraites ne doit pas s'éteindre avec l'été. La contre réforme des retraites est un recul sans précédent pour les salariés. La fonction publique est attaquée de plein fouet avec une cure d'austérité programmée : hausse des cotisations salariales, gel des salaires, démantèlements...

C'est le temps des congés payés, mais ça ne sera pas les vacances pour tout le monde. Pour celles et ceux qui seront au soleil ou sous les ondées, ailleurs ou à la maison, sous les parasols ou sous les parapluies, il faut en profiter pour recharger les batteries en oubliant la rigueur ambiante ! Cirons les chaussures, préparons les banderoles, révisons les slogans pour que dès le début septembre, tous ensemble, nous mettions toute notre énergie pour les luttes locales ou nationales.

La retraite à 60 ans, on s'est battu pour la gagner. Par respect pour nos anciens, pour l'avenir de nos jeunes, c'est à nous de nous battre pour la garder. Notre courant syndical Solidaires devra trouver les moyens de peser sur le mouvement pour prévenir d'éventuelles trahisons d'autres confédérations et démontrer que, comme en 1995, tous ensemble, on peut gagner !

CoTe SUD

Le journal des adhérents
des syndicats de la Fédération
SUD Collectivités Territoriales

70 rue Philippe de Girard
75018 Paris
mel : contact@sudct.org

Directeur de publication :
Erik Calvet

Impression :

Chat Noir Impressions
15 rue de la Buhotière
35136 St Jacques de la Lande

n° ISSN : 1770-0868

n° CPPAP : 1008 S 08030

Prix : 0,50 euros



Us se sont mobilisés

pour l'emploi dans le secteur social

conseil général du Gard

Depuis plusieurs années, les agents du secteur social et les syndicats alertent l'administration sur la dégradation des conditions de travail : absences non remplacées, postes laissés vacants, nouvelles missions, réorganisation territoriale à moyens constants...

Une équipe du secteur d'Alès a saisi le syndicat SUD de sa volonté de se mettre en grève pour dénoncer le manque de moyens. Le syndicat SUD a voulu élargir ce mouvement à l'ensemble du personnel du secteur social et a proposé aux autres organisations syndicales de s'associer à une grève illimitée.

Dès le début, les assemblées générales se sont saisies de la conduite du mouvement, décidant par leurs votes des actions à mener. Occupation des locaux lors de chaque séance de négociation, reconduction de la grève : la mobilisation massive et la détermination des agents ont permis d'instaurer un réel rapport de force. Mais il aura fallu attendre un mois après le dépôt du premier préavis de grève pour que les élus daignent rencontrer les personnels grévistes.

Malgré ses divergences dans l'analyse et les solutions à proposer, l'intersyndicale a joué un rôle déterminant pour aboutir au protocole d'accord :

- 20 créations de postes répartis entre les travailleurs sociaux et les administratifs
- 24 postes de remplacement : principalement des contractuels, mais tout de même 4 postes de titulaires (dont une puéricultrice pour la première fois)
- le "dégel" de 20 postes



non pourvus par la mobilité interne et qui n'ont pas été mis à la vacance en externe.

Cette première victoire est importante pour les personnels et pour le syndicat SUD dans un contexte social morose. Mais la vigilance s'impose. D'une part, tous les postes demandés n'ont pas été obtenus ; d'autre part le problème chronique des sous-effectifs demeure.

Le service de remplacement n'a pas été suffisamment renforcé par des titulaires (4 sur les 12 postes supplémentaires demandés). Le recrutement de contractuels répond aux besoins de remplacement mais la question de leur devenir reste entière et il faudra continuer le combat pour leur titularisation.

Enfin, les redéploiements risquent de se faire au détriment d'autres directions qui connaissent elles aussi des difficultés et dont certains agents ont soutenu le mouvement.

Du travail en perspective pour le comité de suivi de l'accord qui vient de se mettre en place ! ■

conseil général du Val d'Oise

Mêmes causes, mêmes effets : les personnels des services sociaux et médico-sociaux du Conseil général du Val d'Oise étaient en grève le 17

juin. Une centaine d'agents des services médico-sociaux étaient présents pour soutenir la délégation de l'intersyndicale SUD, CGT, CFTD reçue par le Président. Lors d'une réunion préparatoire avec la Vice-Présidente chargée des affaires sociales, l'intersyndicale avait rappelé sa plate-forme revendicative tant quantitative que qualitative, déjà transmise en avril dernier et déclinée en 14 points autour des problématiques suivantes :

- création de postes de secrétaires médico-sociales, d'agents d'accueil et de travailleurs sociaux et titularisation des contractuels
- clarification des critères et procédures dans le champ de l'action sociale (RSA, aides financières, hébergement...), formations adaptées, gestion des situations de violences verbales ou physiques, etc.).

Rien de concret n'est sorti de cette réunion si ce n'est la pérennisation de 6 postes de besoins occasionnels RSA sur 12 (quid de l'avenir des 6 autres) et un renvoi en septembre pour les autres revendications.

Pourtant, le Président du Conseil général du Val d'Oise reconnaît que le Val d'Oise est l'un des trois départements dans lesquels la masse salariale pèse le moins et que les moyens sont sous-dimensionnés dans le secteur social.

Des arguments qui viendront à l'appui des mobilisations en préparation pour la rentrée. ■

conseil général d'Ille-et-Vilaine

Colère aussi chez les personnels des Centres Départementaux d'Action Sociale (CDAS) au Conseil général d'Ille-et-Vilaine.

Dans ce département aussi, le mouvement est parti d'un CDAS en mars dernier, des personnels de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en particulier. L'accroissement du nombre de mineurs isolés étrangers pris en charge par l'ASE, sans moyen supplémentaire, a fait déborder un vase plus que plein en terme de charge de travail. Dans un autre CDAS, c'est l'absence du Référent Enfance Famille qui a mis en exergue les difficultés de fonctionnement liées à une réorganisation (toujours sans moyens suffisants).

L'intersyndicale SUD, CGT, CFDT, constatant que les problèmes d'effectifs et d'organisation étaient récurrents et généraux a appelé l'ensemble des personnels à se mettre en grève illimitée à compter du 1er juin. Un mouvement très suivi : pas une journée sans gréviste depuis le 1er juin et une forte participation aux temps forts. Ainsi, 250 agents s'étaient réunis devant le cinéma (ça ne s'invente pas !) où le Président tenait une grande messe devant une petite centaine de personnels pour expliquer son nouveau projet de "vie sociale" dans le Département. Celui-ci a terminé la matinée en participant à l'Assemblée Générale des personnels. Des grévistes écoutés, certes, mais ni compris ni entendus !



Le 24 juin, lors de la session de l'Assemblée départementale, plus de 200 personnes sont encore venues crier leur mécontentement avant de rejoindre la manifestation contre la contre-réforme des retraites. Nouvelle audition, nouveau dialogue de sourds.

Après la trêve estivale, nul doute que la mobilisation reprendra encore plus durement à la rentrée, d'autant que cette colère s'inscrit dans un contexte plus global touchant l'ensemble des personnels de la collectivité. Avec un budget contraint par les décisions nationales, le Conseil général affiche sa volonté de revoir l'ensemble de ses politiques, obligatoires et facultatives. Pour les compétences obligatoires, et en particulier l'action sociale, l'objectif est de définir le niveau de qualité minimum à assurer, afin de pouvoir continuer à financer des politiques facultatives. Travaux d'été pour les conseillers généraux et mauvaises surprises en perspective pour les agents à la rentrée qui connaîtront à nouveau des redéploiements voire des suppressions d'emplois pour les agents non titulaires.

Pour le syndicat SUD, d'autres choix sont possibles et il ne manquera pas de continuer à le crier haut et fort, avec les personnels de tous les services !!! ■

conseil général de Meurthe-et-Moselle

Le Conseil général 54 (PS) a décou-
pé le département en 6 territoires ...
tous dotés d'un directeur de terri-
toire et son aréopage de collabora-
teurs et chaque direction territoriale
avec zèle et dévotion, organise la
gestion de la pénurie.

Les "petites mains du social", tra-
vailleurs sociaux, personnels admi-
nistratifs et cadres intermédiaires
sont pris dans la tourmente. Le
Président du Conseil et le DGA
n'ont de cesse "dans un contexte de
budget contraint et d'effectifs
constants" de trouver des moyens
pour le fonctionnement des services
et de trouver des solutions " sur les
secteurs en tension " !

Traduction : le conseil général fait le
choix politique de ne pas faire d'ef-
forts financiers supplémentaires
dans le service social, là où la misè-
re gagne du terrain.

Conséquences : les temps partiels
ne seront bientôt plus accordés
(sauf ceux de droit) ; les salariés du
service social sont tous invités à
participer à une bourse à l'emploi
où ils doivent disséquer leur activi-
té pour être maintenus sur leur
poste ou mutés ailleurs ; les départs
en retraite ne seront pas remplacés -
un collègue décédé non plus- ; les
postes vacants non pourvus...

Bien avant le passage en CTP, le dis-
positif se met en place.

L'intersyndicale (SUD, CGT, FSU,
UNSA, FO et CFDT) a déposé un
préavis de grève pour le 6 juillet,
jour du CTP.

Les surcharges de travail, les réor-
ganisations incessantes, le manque
de reconnaissance professionnelle,
etc . font que, même si cette colère
latente a eu du mal à se matérialiser
par une action collective, l'ensemble
du secteur est prêt à résister et à
refuser la gestion comptable que le
Conseil général leur impose désor-
mais.

Le bras de fer ne fait que
commencer... ■



retraites : mobilisation générale !

Après l'avoir distillé par petites touches pour mieux en imprégner les (in)consciences, le gouvernement vient de dévoiler son projet de loi pour les retraites. Et la note sera salée, en particulier pour les femmes, les personnes exerçant des métiers pénibles et les fonctionnaires. Et les menues retenues sur "l'argent de poche" des plus riches ne rendront pas la pilule moins amère.

Recul de l'âge légal de départ de 60 à 62 ans : ce n'est pas qu'une mesure symbolique même si l'allongement de la durée de cotisations contraint les salariés à travailler au-delà. Paradoxalement, elle pénalise à la fois les salariés à carrière longue, souvent avec les métiers les plus pénibles, à travailler au-delà de la durée de cotisations exigée et ceux qui n'ont pas leur durée de cotisations mais qui sont éjectés du marché de l'emploi avant leurs 60 ans. Elle prive les salariés d'un choix de vie : gagner un peu moins mais profiter de la vie tant qu'ils sont en bonne santé. Enfin, elle contribue au maintien d'un fort niveau de chômage chez les jeunes.

Recul de l'âge de départ sans décote de 65 à 67 ans : le gouvernement se garde bien de communiquer sur cette mesure qu'il présente comme une conséquence logique de la première. Elle concernera majoritairement les femmes qui connaissent plus d'interruption de carrière et n'auront pas suffisamment de trimestres à 65 ans et partiront avec des retraites de misère.

Alignement du taux de cotisations salariales du public (7,85%) sur celui du privé (10,55%) : là encore, le gouvernement veut faire croire que les fonctionnaires ont des privilèges mais il ne compare jamais ce qui est comparable. C'est une nouvelle baisse de près de 3% de pouvoir d'achat qui s'annonce, en plus de celles cumulées depuis des années et reconnues par le gouvernement lui-même qui a dû mettre en place la GIPA.

C'est oublier que les fonctionnaires versent depuis des années 1% de contribution de solidarité pour le chômage. C'est oublier enfin, qu'on leur impose une cotisation de 5% sur une partie de leurs primes au régime de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique,

fonctionnant comme un fonds de pension et incapable de leur garantir un reversement sous forme de rente.

Fermeture du départ anticipé pour les parents de 3 enfants : annoncée uniquement pour les agents qui rempliraient les conditions après 2012, elle concerne de fait tous ceux qui remplissaient les conditions avant 2005. Ils avaient échappé à la décote qui s'applique depuis 2006. Mais un article du projet de loi prévoit de soumettre tous les agents qui n'auront pas fait leur demande



avant le 13 juillet 2010 aux mêmes règles. Autant dire qu'entre le nombre de trimestres réduits servant au calcul et l'application de la décote, la pension versée sera vite réduite à peau de chagrin. Il aurait été plus honnête de supprimer cette possibilité plutôt que de laisser croire qu'elle perdurait, semant la panique chez les agents concernés et ne sachant plus à quelle sauce ils seront mangés.

Métiers pénibles : le comble du cynisme !

Après avoir fait sauter le verrou des 60 ans pour la catégorie active de la fonction publique, mais en prenant les garanties pour ne pas avoir à gérer les travailleurs "trop usés"

puisque l'autorisation de travailler au-delà de 60 ans est soumise à l'avis du comité médical, le gouvernement aborde la discussion sur la pénibilité avec la même logique. : en faire une question individuelle ! Si vous avez résisté aux travaux pénibles ou développé un peu plus tard que d'autres les maladies professionnelles qu'ils génèrent, tant pis pour vous ! Si vous pouvez prouver que vous êtes usés jusqu'au trognon, alors, on examinera la possibilité de vous lâcher un peu plus tôt, votre espérance de vie étant déjà bien entamée ! Les salariés sont traités comme des machines qu'on remplace quand elles sont cassées ou obsolètes.

Et tout ça pour rien ! Quoiqu'en dise le gouvernement, le projet de loi ne permettra pas de pérenniser le système par répartition sur du long terme. La contre-réforme de 2003 avait déjà agi sur les mêmes leviers. Elle n'est pas allée à son terme puisque le calendrier s'étalait jusqu'à 2020. La seule façon de garantir notre régime de retraite, c'est d'élargir l'assiette de cotisations, en redistribuant aux salariés et aux retraités les profits liés au travail.

En septembre, transformer l'essai !

Les grosses manifestations du 24 juin l'ont démontré : cette nouvelle contre-réforme est ressentie comme injuste et inefficace. Mais on ne peut se satisfaire d'avoir "gagné" le pari d'une forte mobilisation à la veille des vacances. Le seul pari à gagner, c'est le retrait du projet de loi pour contraindre les vrais et seuls responsables de la crise à en assumer les conséquences.

Il faut que les confédérations syndicales aient le courage d'organiser la seule riposte capable de faire reculer le gouvernement comme en 1995 : la grève générale !

C'est le sens de l'appel que leur a lancé l'union nationale Solidaires. ■

provocation salariale !

Les organisations syndicales avaient rendez-vous le 25 juin dernier avec Eric Woerth pour les négociations salariales 2011/2012/2013. Les annonces précédant la réunion sur la remise en cause de l'augmentation de 0,5% prévue au 1er juillet 2010 et un éventuel gel des salaires pendant 3 ans ne laissaient augurer rien de bon.

Après une présentation de Woerth laissant entendre que les fonctionnaires auraient gagné 3,7% de pouvoir d'achat en 2007, 3,4% en 2008 et 3,4% en 2009, les organisations FO, CFDT, CGT, CFTC, FSU, UNSA, SOLIDAIRES, CGC ont quitté la séance après lecture d'une déclaration commune.

Elles y dénoncent le plan de 100 milliards d'euros d'économies d'ici 2013 dont 45 milliards de réduction des dépenses publiques par lequel le gouvernement affiche son intention de poursuivre et amplifier ses mesures d'austérité dans la Fonction publique.

De même, en laissant filtrer au préalable des annonces, le gouvernement confirme une pratique de négociations bouclées, pour l'essentiel, avant même qu'elles ne commencent.

La stagnation à sa valeur actuelle du point d'indice, élément central des traitements des agents de la Fonction publique, et ce jusqu'en 2013 inclus, provoquerait une chute sans précédent du pouvoir d'achat de tous les personnels. Celle-ci serait encore aggravée par l'augmentation annoncée des cotisations retraites des fonctionnaires.

Une telle perspective est inacceptable !

Les 8 organisations syndicales ont exigé des mesures immédiates permettant de combler les pertes des années antérieures et une revalorisation de la valeur du point d'indice, seule à même d'assurer une progression du pouvoir d'achat de tous les agents. ■

Mais que fait
la fédé ?

congrès fédéral 16-18 novembre

Le Comité d'animation, soutenu par des représentants de 6 syndicats dans la commission congrès, avance dans la préparation du 5ème congrès fédéral. (Attention au changement de dates !).

Les textes adoptés lors des congrès de Nîmes en 2003 et de Roubaix en 2007 restent nos références. Sept thématiques ont été retenues pour les compléter et les actualiser.

1) Valeurs de SUD

Avec une arrivée importante de nouveaux syndicats, issus d'autres organisations syndicales ou sans expérience, le congrès sera l'occasion de réaffirmer les valeurs fondamentales de SUD : Solidaires, Unitaires et Démocratiques.



2) Statuts et règlement intérieur de la Fédération SUD CT

Passage obligé dans un congrès : le toilettage statutaire...

3) Quelle Fédération avec quelles ressources ?

Le développement important qu'a connu la Fédération SUD CT ces dernières années nécessite une réflexion sur la structuration et sur les moyens humains et financiers dont elle a besoin pour répondre aux attentes des syndicats et des salariés.

4) Priorités revendicatives

En 20 ans, la part des salaires dans la valeur ajoutée a chuté de 10%.

ils nous ont rejoints...

Une demande d'affiliation a été validée par le Conseil Fédéral du 25 mars :

- le syndicat SUD Ville de Lyon, auparavant section du syndicat national.

c'est un transfert annuel de 160 milliards d'euros au détriment des salariés et en faveur des actionnaires.

Le débat autour des priorités revendicatives s'articulera autour de 4 axes :

- le partage des richesses (retraites, salaires, temps de travail)
- les conditions de travail (productivité, CHS, médecine du travail)
- les services publics (contre-réforme territoriale, loi de mobilité, statut, privatisation)
- environnement (produire autrement en respectant l'environnement).

5) Conditions de travail dans nos collectivités

La dégradation des conditions de travail est ressentie très fortement par les fonctionnaires territoriaux comme dans les autres secteurs. Manque de moyens, stress, précarité, perte de sens du travail, influence des nouvelles technologies... Autant de causes à analyser et de solutions à trouver.

6) Réforme territoriale

La fonction publique territoriale fait l'objet d'une vaste réforme qui touche autant les institutions (collectivités territoriales, financements, transferts de compétences...) que les personnels (statuts, évolution des métiers, transferts de personnels).

7) notre syndicalisme face aux enjeux environnementaux dans nos collectivités

La crise écologique pose des questions majeures au mouvement syndical. Les collectivités territoriales de par leurs compétences sont au centre de choix déterminants. Nos syndicats doivent s'en saisir. ■



Bon à savoir

réforme de la catégorie B

Le décret n°2010-329 du 22/03/2010 fixe, pour la fonction publique territoriale, le "nouvel espace statutaire" pour l'ensemble des cadres d'emplois de la catégorie B. Pour mémoire, cette réforme intervient dans le cadre de l'application de accords salariaux 2008 signés par la Cfdt, la Cftc, l'Unsa et la Cgc. Ni Solidaires ni les autres organisations non signataires n'ont été associées aux négociations.

Lors de la présentation des textes, Solidaires avait vigoureusement dénoncé le caractère inique de cette réforme qui allonge la durée des carrières, ralentit les possibilités de passage au grade supérieur et gomme le peu de reconnaissance que procurait le Classement Indiciaire Intermédiaire (CII) obtenu lors des accords Durafour de 1990 pour les professions à recrutement bac +2 et Diplôme d'Etat.

La catégorie B sera structurée en 3 grades, le 1er grade accessible après le baccalauréat par concours, et le 2ème accessible également par concours après BAC+2. La réforme prévoit un allongement de la durée de carrière dans chaque grade (13 échelons pour les 1er et 2ème grades, 11 échelons pour le 3ème). Les 2 niveaux de recrutements auront le même indice terminal.

Le décret n°2010-330 du 22/03/2010 fixe l'échelonnement indiciaire correspondant à ces nouvelles grilles.

Mais attention ! Ils ne fixent pas les cadres d'emplois concernés et ne peuvent donc pas s'appliquer immédiatement. Un décret modificatif pour chaque cadre d'emplois doit maintenant être pris. Il prévoiera notamment les modalités de reclassement du grade détenu actuellement dans le nouveau

grade.

A priori, la filière technique devrait être publiée la première, les décrets ayant déjà été soumis au CSFPT, probablement d'ici l'automne 2010.

La réforme prévoyait une application échelonnée jusqu'au 31 décembre 2011 et des négociations particulières, toujours avec les seules organisations signataires, pour les cadres d'emplois médico-

GIPA 2010

La GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat) est reconduite pour 2010 pour les agents ayant atteint **le dernier échelon de leur grade depuis au moins 4 ans**. Un arrêté du 3 mai 2010 fixe les éléments à prendre en compte pour le calcul de la GIPA au titre de 2010.

La GIPA sera établie par comparaison de l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2009 avec l'augmentation de l'indice des prix à la consommation sur la même période.

L'arrêté du 3 mai 2010 fixe à **6,2 %** le taux d'inflation pour cette période. Dans le même temps, la valeur moyenne annuelle du point est passée de 53,2012 euros en 2005 à 55,026 euros en 2009, soit une augmentation de **3,43 %**. Selon les chiffres officiels, on peut donc considérer que les fonctionnaires qui ne percevront pas de GIPA auront perdu près de 3% de leur pouvoir d'achat ! ■



CHIFFRES CLES

SMIC au 01/01/2010

- montant brut SMIC horaire : 8,86 euros
- montant mensuel brut SMIC sur la base légale de 35H : 1 343,77 euros

Point d'indice Fonctions Publiques :

(montants au 1er octobre 2009)

- valeur brute du point : 4,6072 euros
- valeur nette du point : 3,83 euros
- salaire minimum FP (IM 292) 1 345,31 euros bruts (soit 1 090,44 euros nets)

infirmières en catégorie A

Adopté à la hussarde dans le projet de loi relatif à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique, un amendement au texte initial reclasse les infirmières en catégorie A. Mais à quel prix !

Les infirmières auront un droit d'option. Soit elles restent en catégorie B et conservent les dispositions particulières dont elles bénéficient pour la retraite, en fonction de la pénibilité de leur travail. Soit elles sont reclassées en catégorie A et doivent renoncer à tous leurs acquis pour la retraite.

De plus, les nouvelles grilles de la filière hospitalière présentées sans la moindre concertation avec les organisations syndicales, sont loin d'être attractives, avec des durées de carrière rallongées. Dès 2012, les infirmières seront reclassées automatiquement en catégorie A.

A suivre la transposition de ces mesures dans la Fonction Publique Territoriale... ■

Compte Epargne Temps

Contre l'avis du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale du 27 novembre dernier, le gouvernement vient de publier un décret modifiant le Compte Epargne Temps (CET) pour permettre l'indemnisation des jours épargnés et sous certaines conditions, le versement automatique des jours épargnés dans le régime de Retraite Additionnel de la Fonction Publique (RAFP).

Pour l'année 2007, pour compenser l'absence de revalorisation salariale, le gouvernement avait permis aux fonctionnaires territoriaux un rachat limité à 4 jours de congés, avec une compensation financière forfaitaire fixée à 125 euros pour les agents de catégorie A, 80 euros pour les agents de catégorie B et 65 euros pour les agents de catégorie C (montants en brut). Dans les accords salariaux de 2008, les syndicats signataires (CFDT, CFTC, UNSA et CGC) et le gouvernement avaient prévu d'assouplir le CET. Cet accord a été mis en oeuvre à l'Etat mais pas dans la FPT.

La loi d'août 2009 sur la mobilité a néanmoins autorisé les collectivités territoriales à prendre une délibération instaurant une compensation financière. Le décret 2010-531 du 20 mai 2010, précisé par la circulaire n°10-007135-D du 31 mai 2010, sous couvert d'assouplissement du CET, démantèle un peu plus encore le droit du travail, en fait un élément de flexibilité et de cotisations déguisées pour la retraite:

- suppression du nombre maximal de jours épargnés chaque année (sous réserve de ne pas dépasser 60 jours sur le CET) : c'est une véritable remise en cause du temps de travail et du droit annuel à congés payés ;

- suppression du nombre minimum de jours épargnés avant consommation ni de délai de péremption (auparavant fixé à 5 ans dès que les 20 jours étaient atteints) : on s'éloigne de l'esprit "congé sabbatique" qui pouvait séduire certains agents. Il s'agit d'une forme déguisée d'heures supplémentaires

qui contourne la réglementation en vigueur.

- seul point positif : si le nombre de jours épargnés est compris entre 0 et 20 au terme de l'année civile, il ne peut être consommé que sous forme de congés. Il en sera de même pour la tranche comprise entre 21 et 60 jours si la collectivité n'a pas autorisé l'indemnisation des jours épargnés : maintien automatique des jours épargnés pour une consommation en temps.

Par contre, si la collectivité a autorisé l'indemnisation des jours épargnés pour la tranche comprise entre 21 et 60 jours, les fonctionnaires auront 3 possibilités à choisir avant le 31 janvier de l'année suivante :

- soit demander le maintien des jours épargnés dans le CET dans la limite de 60 jours

- soit demander une indemnisation forfaitaire (dont le montant n'a pas été revu depuis 2007 !)

- soit demander le versement au RAFP.

Attention, si l'agent n'a pas exprimé son choix, les jours épargnés au-delà des 20 premiers sont automatiquement versés au RAFP !!!

Le versement par défaut sur le RAFP est un véritable hold-up pour financer le régime de retraite par capitalisation imposé aux fonctionnaires, d'autant plus scandaleux dans le contexte actuel d'attaques gouvernementales sur les retraites.

Dans un contexte de perte de pouvoir d'achat et de ponctions supplémentaires annoncées, on peut comprendre que les agents soient tentés par la monétisation. Mais le bénéfice immédiat qu'ils pourront en retirer ne sera pas sans coût social important. Les équipes syndicales doivent s'opposer à ce système pervers en pesant sur leur collectivité pour qu'elles n'autorisent pas la monétisation des Compte Epargne Temps. ■

frais de transports

Le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 précise les modalités applicables au remboursement des frais de transports en commun pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail des agents des trois fonctions publiques :

- les déplacements des agents exerçant leurs fonctions en région parisienne mais résidant en dehors de la dernière zone du syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) sont désormais concernés ;

- le remboursement partiel par les employeurs publics des titres d'abonnements de transport public est rendu obligatoire sur l'ensemble du territoire.



L'employeur prend en charge 50 % du coût des titres d'abonnement dans la limite d'un plafond aligné sur l'évolution des tarifs du STIF. (à ce jour, 152,14 €, soit une prise en charge au plus égale à 76,07 € par mois). Le dernier alinéa de l'article 3 du décret permet toutefois de maintenir les prises en charge antérieurement plus favorables qui auraient été décidées antérieurement par certaines collectivités territoriales situées hors de la région parisienne.

Enfin, le texte permet la prise en charge sur l'ensemble du territoire des abonnements à un service public de location de vélos.

Le décret n° 2010-677 du 21 juin 2010 transpose ces dispositions dans les décrets sur les frais de déplacement. ■

l'Europe au régime grec !

Après le "plan d'ajustement structurel" imposé aux salariés grecs, la rigueur, les plans d'austérité se propagent en Europe, que ce soit en France, en Italie, en Espagne, au Portugal, en Angleterre ou dans les ex-pays de l'Est... Ces plans ont tous la même finalité : faire payer aux salariés et aux plus précaires les dérives financières d'un système capitaliste toujours plus outrancier.

Non contents de vouloir faire supporter "les dettes nationales" à ceux qui n'ont que leur force de travail à vendre et qui se laissent tondre comme des moutons (nous, les salariés), les élus-voyous qui nous gouvernent ont décidé de nous mettre au pas... Exit la solidarité, exit la retraite à 60 ans, exit les 35 heures ! Vive le travail du dimanche, les contrats précaires, les services publics tous payants, l'école à trois vitesses, l'hospice pour les pauvres, les cliniques pour ceux qui en ont les moyens.....

Forts d'avoir été démocratiquement élus, des vauriens indignes servent le caviar à pleine louche aux financiers, à leurs copains, au MEDEF, en nous expliquant qu'il faut travailler plus et plus longtemps pour équilibrer les comptes... De qui se moque-t-on ? Qui a creusé le déséquilibre ? Sûrement pas les salariés qui depuis plus de 20 ans ont vu leurs salaires stagner voire baisser à cause du temps partiel non choisi, du chômage de moins en moins bien indemnisé etc.

Avant qu'il ne soit trop tard, salariés du public et du privé réunissons-nous ! Salariés européens, organisons-nous, et comme le proclame cette affiche à la veille de la grève générale du 25 juin en Italie :



" SU LA TESTA !" (relevons la tête !)... Ce sera un bon début ! ■

marche mondiale des femmes



"Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche"

La Marche Mondiale des Femmes est un mouvement mondial d'actions féministes rassemblant des groupes et des organisations de la base oeuvrant pour éliminer les causes qui sont à l'origine de la pauvreté et de la violence envers les femmes.

La 3ème marche mondiale a été lancée le 8 mars dans divers coins du monde et se décline au niveau des pays et des continents. Marche nationale à Paris les 12 et 13 juin, marche européenne à Istanbul le 30 juin avant le Forum social européen. Elle se terminera le 17 octobre en République Démocratique du Congo, pays dans lequel la situation de guerre larvée est dramatique pour la population civile et en particulier pour les femmes et les enfants.

Site français : www.mmf-france.fr

Témoignage de "sudistes"

La Marche Mondiale des femmes 2010 est passée par Paris les 12 et 13 juin. De la place de la République, nous nous sommes retrouvées plus de 5000 femmes pour le départ de la 3ème Marche Mondiale des Femmes à destination de la place de Stalingrad à proximité du canal de l'Ourcq.

Cette manifestation a été colorée, chantante imaginative et, des participantes bien plus nombreuses que ne le pensaient les organisatrices : un grand succès.

A l'arrivée une grande esplanade presque à l'abri des bruits de la ville, un podium qui a accueilli de nombreux témoignages, prises de paroles, des musiciennes et des chanteuses et, tout autour de l'esplanade, des associations de femmes proposaient des mets variés, épicés et bon marché.

Depuis le samedi matin jusqu'au dimanche soir, un forum national "Femmes en marche, Femmes en Lutttes" a permis à quelques 800 femmes d'entendre des interventions sur les 4 thèmes de la marche : la paix, la précarité le droit des femmes et les services publics.

Deux journées très intéressantes qui nous ont redonné le moral.

Des féministes de Toulouse. ■

